



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 7188

Texte de la question

M Philippe Sanmarco attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur le problème de l'alignement indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur les charges d'enseignement de l'éducation nationale. Cette mesure, qui avait été inscrite dans le projet de budget 1989, a été retirée dans un second temps, créant un vif mécontentement dans le corps des professeurs d'EPS qui attend depuis près de vingt ans le respect de cet engagement gouvernemental. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour permettre cette intégration des adjoints d'enseignement d'EPS dans le corps des professeurs d'EPS.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particulière portée par le ministre d'Etat à la situation des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive l'a conduit à proposer lors de la préparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'échelle indiciaire des charges d'enseignement d'éducation physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu être retenue eu égard à l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants dès la prochaine rentrée scolaire. Une proposition répondant au même objectif pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite à la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Sanmarco Philippe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7188

Rubrique : Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3716